



CCE OCTOBRE 2016

Augmentation du capital de MACIFIN' : avis du CCE

La demande d'injections de capitaux pour combler les pertes se fait cela sans plus de détails sur les projets tant financiers (fameux BP6 et maintenant BP7), commerciaux (banque V2), organisationnels ou sociaux.

Nous souhaitons rappeler que lors de la création du MACIFIN et à différentes reprises, nous nous étions opposés au niveau du «statut social » MACIF prévu pour les salariés de cette entité. Avant l'été, une partie d'entre eux, soutenue par FORCE OUVRIERE se sont mis en grève, pour demander des augmentations salariales. Après plus de 7 jours de grève, une partie de leurs revendications a trouvé réponse avec notamment une augmentation de 150€ bruts et la diminution du seuil de déclenchement de la rémunération variable.

Nous pensons que ce mouvement démontre qu'il ne doit pas y avoir de salariés du groupe avec des sous statuts, c'est pourquoi nous pensons qu'il est urgent de tous les faire bénéficier du statut MACIF, et d'intégrer les salariés du service MACIF DIRECT au sein des macitels.

Nous pensons donc qu'il est urgent de présenter aux élus un point précis sur la stratégie et les prévisions concernant la banque MACIF et cet entité, sous peine de risquer de voir se reproduire une nouvelle catastrophe financière pour le groupe.

Nous pensons qu'il nous manque des informations pour rendre un avis éclairé et ne participeront donc pas au vote.

Projet de fermeture de la structure IDMacif : avis du CCE

Nous pensons qu'il serait positif de proposer aux 2 CDD en poste d'intégrer la MACIF. Nous regrettons le gâchis financier et humain qu'aura représenté cette structure, et nous nous abstiendront sur la fermeture.

Projet de Mutualisation des Services Courrier : avis du CCE

Avant d'avoir le document et la présentation officielle de ce projet, de nombreuses craintes découlaient des premières informations en régions et malheureusement elles sont confirmées :

En effet, nous constatons que:

- 1) un nombre conséquent de poste déplacés pour être regroupés sur 3 sites. Si vous garantissez a priori le maintien dans l'emploi et le reclassement dans le bassin d'emploi à salaire égal, nous serons très vigilant sur les reclassements.
- 2) 50 à 60 ETP (Equivalent Temps Pleins) sont externalisés, donc disparaissent purement et simplement de la MACIF
- 3) vous souhaitez donner à des prestataires extérieurs les moyens et le savoir faire pour tout ce qui concerne le vidéo-codage, courrier, mail, fax ce qui ouvre la porte à une deuxième vague d'externalisation.

En plus pour nous cela supprime quasiment toute possibilité pour les personnes « peu qualifiés/diplômés » d'entrer directement à la MACIF

Nous demandons :

- le maintien de tous les emplois sur site,
- le maintien de tous les emplois sous statuts MACIF
- la non réalisation de transfert de technologie et savoir faire vers les sous traitants

En conséquence nous donnerons un avis défavorable

Projet de structuration de la Lutte Anti Fraude IARD : avis du CCE

Nous notons avec satisfaction l'augmentation l'effectif prévu pour ces services même si nous ne sommes pas sur que ce soit suffisant, nous pensons par contre que les temps de formations prévues sont insuffisants. C'est pourquoi nous nous abstenons sur le sujet.

Déclaration sur les élections à la MACIF et le nombre de collègues – position élu FO au CCE

Dans le contexte actuel nous souhaitons rappeler notre position concernant la mise en œuvre des élections professionnelles à la MACIF.

Nous rappelons que la composition et le nombre de collègues sont fixés à la MACIF comme dans la branche selon les dispositions de la CCN du 27 mai 1992 et les conventions collectives antérieures :

- Le premier collège comprend les salariés exerçant les fonctions relevant des classes 1, 2, 3 et 4.
- Le deuxième collège comprend les salariés exerçant des fonctions relevant des classes 5, 6 et 7.

Nous estimons que le maintien des 2 collèges est de nature à garantir la CCN mais aussi les qualifications et classification de chaque salarié.

Enfin, remettre en cause le nombre de collèges existant dans la branche depuis 1954 et repris à la Macif depuis toujours, serait de nature à désorganiser la Macif et un danger pour les qualifications et classification des salariés.

C'est pour cela que, en reprenant la position exprimée par FO au travers de divers courriels tant à l'ensemble des OS que de la direction, nous réaffirmons la nécessité de maintenir les deux collèges pour les élections.